25399

Case FRC 23166

MOTION

Faite à l'ouverture de la Séance du 13 Juillet 1789, par M. Mounier.

Messieurs,

Le Roi a convoqué les Etats-Généraux pour la régénération du Royaume. On a prononcé les mots liberté, félicité publique. Ils ont réveillé le courage de ceux qui ſont intéreſſés à maintenir le Peuple François dans la ſervitude. Ils ſe ſont ligués pour protéger les abus. Ils ont entouré le Trône; & nous avons déjà pluſieurs fois éprouvé les funeſtes effets de leurs intrigues. Ils ſont parvenus à priver de la confiance du Roi de vertueux Miniſtres, dignes de la vénération publique & de la faveur du Prince, par leur zèle pour ſes intérêts & pour le bonheur de la France.

Afin de tromper le Monarque avec plus de facilité, ils ont voulu éloigner de lui ceux qu'ils ne pouvoient eſpérer d'aſſocier à leurs projets. Ils redoutoient leur amour pour le Roi, pour la juſtice & pour la vérité.

Certainement le Roi a le droit de changer ſes Miniſtres; mais dans ce moment de criſe, les Repréſentans de la Nation ne trahiroient-ils pas tous leurs devoirs, s'ils n'avertiſſoient le Monarque des dangers auxquels des Conſeillers imprudens ne craignent pas de livrer la France entière?

THE NEWBERRY LIBRARY

Pourroient-ils être animés d'un deſir ardent pour le bien de la Patrie, & garder aujourd'hui le ſilence? Ignorent-ils combien les Miniſtres qu'on vient d'éloigner ſont chéris par le Peuple; que dans les circonſtances actuelles le crédit public ne peut ſubſiſter ſans eux; que nous ſommes menacés de la plus affreuſe banqueroute, dont le moindre inconvénient ſeroit la honte éternelle du nom François, & que le ſang eſt près de couler ou coule peut-être en cet inſtant dans la Capitale?

Ainſi, les ennemis du bien public ne craignent pas de flétrir le caractère national. Ils veulent braver le déſeſpoir du Peuple. Ils le provoquent par un appareil menaçant; ils l'environnent de troupes; ils interceptent le paſſage ſur les grandes routes; ils attentent à la liberté publique & individuelle.

Ils ont appris au Roi à redouter un Peuple dont il eſt chéri, à prendre contre lui les mêmes précautions qu'exigent les approches de l'ennemi de l'Etat.

L'Aſſemblée Nationale doit éclairer le Monarque; elle doit ſolliciter le rappel des Miniſtres, victimes de leur dévouement aux intérêts du Trône & à ceux de la Patrie. Par reconnoiſſance, par amour de la juſtice, elle doit repréſenter au Roi tous les dangers auxquels on expoſe la France, & lui déclarer que l'Assemblée Nationale ne peut accorder aucune confiance aux Miniſtres qui, en reſtant en place, ou à ceux qui, en acceptant les fonctions de MM. Necker, de Montmorin, de la Luzerne, & de Saint-Prieſt, ont manifeſté des principes contraires au bien public.

Par cette démarche vous prouverez que l'appareil militaire ne ſauroit vous en impoſer, & qu'aucun obſtacle ne peut enchaîner votre zèle.

Mais permettez-moi de vous rappeler, Meſſieurs, que malgré l'importance que vous devez mettre à éclairer le Roi ſur les deſſeins de ceux qui l'entourent, vous ne devez pas oublier un ſeul moment la Conſtitution du Royaume. Encore une fois, aucun malheur ne peut être comparé à celui de ne pas établir une Conſtitution heureuſe & durable : aucun avantage ne ſauroit en tenir lieu.

Les ennemis du bien public croiroient avoir atteint leur but, s'ils pouvoient vous détourner de cet objet important, & vous expoſer à perdre ainſi l'inſtant favorable. C'eſt la Conſtitution qu'ils veulent empêcher : c'eſt elle qu'ils craignent, qu'ils attaquent indirectement, pour pouvoir l'attaquer bientôt à force ouverte; mais tous leurs efforts ſeront vains. Les Députés de tous les Ordres reſteront conſtamment réunis pour le ſoutien de la liberté: l'énergie & le patriotiſme croîtront avec les difficultés; & la Conſtitution ſera établie.

Ce n'eſt pas votre courage qu'il faut révoquer en doute. Bien loin de le diminuer, le péril ne fait que l'accroître. Je ne puis cependant vous diſſimuler une inquiétude; c'eſt la ſeule que peut inſpirer une Aſſemblée d'hommes d'honneur. Je crains que les menaces n'exaltent trop votre courage. Tâchons, Meſſieurs, d'agir de ſang froid, de nous rallier conſtamment aux principes, de délibérer avec une prudente lenteur. N'oublions jamais qu'il ne faut pas adopter une Conſtitution qui ne convienne qu'aux circonſ-

432

tances préſentes, mais qu'elle doit faire le bonheur de nos enfans; que le plus grand fléau qui puiſſe affliger un Peuple, eſt d'avoir une Conſtitution incertaine, qu'il ſoit facile de changer, & qui devienne la ſource du trouble & de l'anarchie. N'oublions jamais que l'autorité royale eſt eſſentielle au bonheur de nos Concitoyens. A quelque point que puiſſent en abuſer aujourd'hui ceux qui ont ſurpris la religion du Roi, n'oublions jamais que nous aimons la Monarchie pour la France, & non la France pour la Monarchie. Nous avons toujours un ſeul but; il ſera le même, quels que ſoient les obſtacles : ce but eſt la félicité publique. Si nous ne pouvons arriver au port pendant le calme, les orages retarderont notre marche, mais ils ne changeront pas le terme où nous ſommes réſolus d'arriver.

Je propoſe « qu'il ſoit fait une Adreſſe au Roi & une
» Députation, pour le ſupplier de rappeler MM. Necker,
» de Montmorin, de la Luzerne, & de Saint-Prieſt;
» pour lui repréſenter que l'Aſſemblée Nationale ne peut
» avoir aucune confiance dans ceux qui leur ont ſuccédé,
» ou qui ſont reſtés en place; pour lui expoſer tous les
» dangers que peuvent produire ce changement, & les
» meſures violentes dont il eſt accompagné, & pour lui
» déclarer que l'Aſſemblée Nationale ne conſentira ja-
» mais à une honteuſe banqueroute, & qu'elle prendra
» les précautions néceſſaires pour la prévenir, quand elle
» aura terminé ſes travaux relatifs à la Conſtitution du
» Royaume ».

A Paris, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE. 1789.